

EXPROPRIATION DE LA RUE AMHERST

La majorité des propriétaires intéressés dans l'élargissement de la rue Amherst s'étant déclarés favorables à cette amélioration, la Ville procédera dans les plus courts délais à élargir ladite rue.

Les avocats de la Ville ont fait servir aux propriétaires intéressés l'avis suivant :

MONTREAL, 25 février, 1904.

Attendu que la majorité des propriétaires en nombre et en valeur est en faveur de l'élargissement de la rue Amherst, du côté Est, de la rue Craig à la rue Sainte-Catherine, suivant les dispositions de la loi,

Avis vous est par la présente donné que la Ville a l'intention de procéder à l'amélioration en question et qu'elle ne sera pas responsable des baux que vous pourrez faire à partir de cette date et il vous est de plus enjoint de renouveler aucun bail.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

EXPROPRIATION OF AMHERST STREET.

A majority of the proprietors interested in the widening of Amherst street being favorable to this improvement, the city will at once proceed to widen said street.

The City Attorneys have given the following notice to property owners :

MONTREAL, 25th February, 1904.

Whereas the majority of proprietors in number and value are in favor of the widening of Amherst street, east side, from Craig street to St. Catherine street, according to the provisions of the law,

Notice is hereby given to you that the city intends to proceed with said improvement and that it shall not be responsible for the leases you may make from this date, and you are moreover notified not to renew any lease.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE, LUNDI, 29 FEVRIER 1904

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS :

1. *Voirie*.—Pour opérer le virement d'une somme de \$5,000 pour l'enlèvement de la neige (service ordinaire).
2. *Voirie*.—Pour opérer le virement d'une somme de \$10,000 pour l'enlèvement de la neige (service spécial).

MOTIONS :

3. *Vallières*.—Concernant les manufactures dans un certain district.
4. *Carter*.—Pour amender le règlement No. 236 relatif aux taxes.
5. *Carter*.—Pour amender le règlement No. 268 relatif aux plombiers.
6. *Carter*.—Pour amender le règlement No. 266 relatif à la taxe d'eau.
7. *Carter*.—Pour amender les règlements Nos 47 et 92 concernant les trottoirs.
8. *Robertson*.—Pour un règlement concernant les matières explosives.
9. *Robertson*.—Pour un règlement à l'effet de prévenir les incendies et les accidents.
10. *Lapointe, L.-A.*—Pour un règlement *re* conduits souterrains.
11. *Lapointe, L.-A.*—Pour certains amendements à la Charte.
12. *Lavallée*.—Pour un règlement *re* papier de rebut.
13. *Lavallée*.—Pour amender la section 52 du Statut 3, Edouard VII, *re* expropriation de la rue Saint-André.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING, MONDAY 29th FEBRUARY 1904

ORDER OF THE DAY

REPORTS :

1. *Road*.—To vary \$5,000 for ordinary snow removal.
2. *Road*.—To vary \$10,000 for snow special.

MOTIONS :

3. *Vallières*.—Concerning manufactures in certain district.
4. *Carter*.—To amend by-law No 236 *re* taxes.
5. *Carter*.—To amend by-law No 268 *re* plumbers.
6. *Carter*.—To amend by-law No 266 *re* water rates.
7. *Carter*.—To amend by-law No 47 and 92 *re* sidewalks.
8. *Robertson*.—For a by-law *re* explosives.
9. *Robertson*.—For a by-law to prevent fires and accidents.
10. *Lapointe, L. A.*—For a by-law *re* underground conduits.
11. *Lapointe, L. A.*—For certain amendments to the Charter.
12. *Lavallée*.—For a by-law *re* waste paper.
13. *Lavallée*.—To amend sect. 52 of the Act. 3, Ed. VII, *re* expropriation St. André Street.

L. O. DAVID,
City Clerk.